



# SOMMET SUR LA RETRAITE

La retraite en 2040 :

Agir maintenant pour la retraite de demain



**12 OCTOBRE 2022**

Hôtel Mortagne, Boucherville

[observatoireretraite.ca/sommet2022](https://observatoireretraite.ca/sommet2022)

DOCUMENT D'INFORMATION

## LE DIALOGUE SOCIAL ET LA RETRAITE AU QUÉBEC : DES CONSTATS ET UNE PROPOSITION



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Le dialogue social et les politiques publiques	4
2. La retraite et le dialogue social au Québec : des constats	7
3. Une proposition : la création d'un Conseil des partenaires de la retraite	12
Conclusion	14



## INTRODUCTION

La conciliation travail – retraite, la sécurité et la viabilité du revenu de retraite, l'amélioration des régimes d'épargne, la protection des rentes de retraite, la rétention et l'attraction des travailleurs expérimentés sur le marché de l'emploi, la participation des personnes retraitées aux décisions qui les concernent, l'endettement des aînés : les enjeux socioéconomiques fondamentaux associés à la retraite se multiplient.

Des choix de société doivent être faits en ce qui concerne le type d'approche retenue dans les politiques publiques pour y faire face. Au moins deux avenues s'offrent à nous. D'une part, nous retrouvons une approche basée sur la prédominance des discours experts conventionnels, les restructurations et le bricolage institutionnel. Cette démarche à court terme a été retenue à plusieurs reprises au cours des dernières années sur la question de la retraite. Non seulement cette façon de faire a-t-elle généralement pour effet de pelleter les problèmes par en avant, mais en plus elle génère des chocs et des injustices qui fragilisent le monde du travail et de la retraite.

Un autre type d'approche consiste à miser sur la concertation et l'intégration des enjeux dans un plan d'ensemble. Elle est favorable à la participation des groupes sociaux à la définition

des constats et des propositions de politiques publiques. Plus exigeante sur le plan institutionnel, cette démarche mise sur la force du dialogue social et préconise les solutions de long terme. Parce qu'elle s'appuie sur les échanges de points de vue et la concertation, elle a l'avantage de refléter davantage l'intérêt des parties prenantes en présence.

Le Québec a, dans son histoire, retenu cette dernière approche dans une multitude de domaines de la vie collective. L'une des caractéristiques spécifiques du « modèle québécois » consiste précisément dans la mise sur pied de lieux et de processus par lesquels les politiques publiques ont misé sur le dialogue social. De la condition féminine au travail et l'emploi, en passant par l'éducation et les politiques économiques, le Québec s'est doté d'institutions de concertation destinées à nourrir le débat public et à conseiller le gouvernement du Québec sur des aspects névralgiques. Or, il n'existe rien de tel, pour l'instant, dans le domaine de la retraite.

Le présent document d'information vise à étayer quelques constats sur le dialogue social et la retraite au Québec, ainsi qu'à présenter les grandes lignes d'une proposition de politique publique susceptible d'améliorer la capacité de réponse à long terme de la société québécoise aux enjeux posés par le vieillissement de la population et l'importance grandissante des transformations de la retraite.



## 1. LE DIALOGUE SOCIAL ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

D'abord un mot sur le dialogue social. L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le dialogue social :

« comme incluant tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants du gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique économique et sociale »<sup>1</sup>.

Si le dialogue social est souvent compris dans le sens de relations ou de négociations entre travailleurs et employeurs, il convient d'élargir son sens en l'appliquant à tous les domaines de politiques publiques, ainsi qu'à d'autres acteurs. Il s'agit d'une approche qui mise sur l'implication des partenaires sociaux et parties prenantes dans la définition des états de situation ainsi que des propositions susceptibles d'alimenter l'action gouvernementale.


Cette manière de faire a été mise de l'avant dans la période d'après-guerre (1945-1975). Les politiques publiques dans les domaines socioéconomiques de cette période présentent plusieurs caractéristiques, notamment :

- un partage des gains de productivité et des « risques sociaux » entre salariés, employeurs et retraités ;
- le développement des formules partenariales entre l'État, les syndicats et les entreprises dans l'élaboration des politiques publiques ;
- elles privilégiaient une approche concertée afin de rendre plus efficaces et conforme à l'intérêt général l'élaboration des lois, règlements et programmes.

---

<sup>1</sup> L'Organisation internationale du travail (2019), Dialogue social et tripartisme. Repéré à : <https://www.ilo.org/global/topics/dw4sd/themes/s-dialogue-tripartism/lang--fr/index.htm>





Née dans un contexte socioéconomique particulier, cette approche a perduré jusqu'à maintenant. Plusieurs États occidentaux, dont le Québec, ont mis sur pied des institutions et des processus de dialogue social. En fait, une composante essentielle de ce que l'on nomme le modèle québécois repose sur cette approche. Non seulement des institutions spécifiques concrétisent cette voie – quelques-unes d'entre elles sont présentées plus bas dans l'encadré – mais les conseils d'administration de plusieurs sociétés et organismes publics y contribuent en réservant des sièges désignés pour les partenaires sociaux<sup>2</sup>.

Évidemment, cette approche n'exclut pas l'existence et la défense d'intérêts divergents dans l'espace public. Mais elle permet au gouvernement et aux groupes de la société de développer des convergences sur des enjeux de fond, tout en maintenant l'autonomie des parties. Elle permet aussi d'établir des consensus sur certaines questions, qui donnent une plus grande portée aux solutions qui en découlent.

---

<sup>2</sup> Mémoire de l'Observatoire de la retraite concernant le projet de loi no 4 – Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives, novembre 2021. Disponible en ligne : <https://observatoireretraite.ca/publications/types/memoires>

<sup>3</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2018), Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Repéré à : [https://www.travail.gouv.qc.ca/a\\_propos/comite\\_consultatif\\_du\\_travail\\_et\\_de\\_la\\_main\\_doeuvre.html](https://www.travail.gouv.qc.ca/a_propos/comite_consultatif_du_travail_et_de_la_main_doeuvre.html)

## ENCADRÉ 1. QUELQUES INSTITUTIONS ET INITIATIVES DE DIALOGUE SOCIAL AU QUÉBEC

### **Le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)**

Créé en 1968, le CCTM a pour mission de développer et maintenir la concertation entre les employeurs et les syndicats pour conseiller le gouvernement sur les questions entourant le travail et la main-d'œuvre. De plus, le CCTM peut faire l'étude de questions qui relèvent du domaine du travail et de la main-d'œuvre et entamer des recherches sur le sujet<sup>3</sup>.

Le Comité privilégie la concertation en ayant pour objectif la poursuite de l'intérêt général. Des sous-comités paritaires ont été formés pour des questions spécifiques comme les plaintes, l'arbitrage ou les normes internationales du travail. Le CCTM permet d'ancrer la législation sur les enjeux et problèmes vécus dans le marché du travail par les syndicats et les employeurs. De plus, il effectue une veille concernant les politiques publiques en matière de main-d'œuvre afin qu'elles puissent servir d'inspiration au Québec



## Le Conseil du statut de la femme (CSF)

Depuis 1973, le Conseil du statut de la femme conseille le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits des femmes, en plus de sensibiliser la population sur cette question. De plus, le CSF effectue les études qu'il juge utiles pour identifier les pistes d'action susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes. En éclairant le débat public et les décisions politiques sur les enjeux liés aux disparités homme - femme, le CSF est devenu un acteur incontournable pour le législateur et les acteurs interpellés par les questions d'égalité entre les sexes<sup>4</sup>.

La structure du CSF intègre des membres de différents horizons de la société civile. En plus de la présidente, le CSF est composé de dix membres provenant notamment des associations de femmes, du milieu syndical, du milieu académique et du milieu socioéconomique. Des représentants de ministères et d'organismes participent aussi aux séances du Conseil, sans toutefois détenir un droit de vote.

---

<sup>4</sup> Conseil du statut de la femme, Le Conseil.

Repéré à : <https://www.csf.gouv.qc.ca/le-conseil>.

<sup>5</sup> Loi sur le Conseil des aînés.

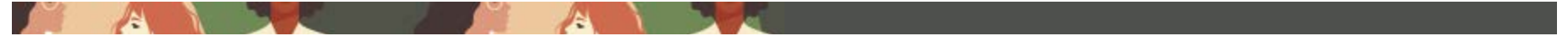
Repéré à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-57.01>

## Le Conseil des aînés (1993-2010)

Institué en 1993, le Conseil des aînés avait principalement pour fonctions de promouvoir les droits des personnes âgées, leurs intérêts et leur participation à la vie collective ainsi que de conseiller le ministre sur toute question qui concerne ces personnes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil des aînés se composait de dix-huit membres choisis de façon à refléter la composition de la société québécoise. Les douze membres du Conseil ayant droit de vote étaient choisis pour leur intérêt envers les personnes âgées. Ils étaient nommés par le gouvernement, sur recommandation du ministre responsable de l'application de la loi, après consultation des organismes les plus représentatifs parmi ceux qui s'occupaient pour l'ensemble du Québec de la défense des droits ou de la promotion des intérêts des personnes âgées. Dans un souci d'avoir une perspective globale et intégrée, des sous-ministres de différents ministères assistaient aux rencontres du Conseil des aînés sans bénéficier d'un droit de vote<sup>5</sup>.

Malgré une feuille de route impressionnante et un modeste budget, le Conseil des aînés a été aboli en 2010 par le gouvernement libéral de l'époque.



Enfin, soulignons que cette approche a été remise en question à partir de la fin du siècle dernier par des forces politiques promouvant l'individualisation des risques, l'application de la philosophie de gestion des organisations privées aux institutions publiques et la concentration des décisions dans les exécutifs des gouvernements. Dans ce contexte, les politiques publiques axées sur la participation et la concertation des groupes sociaux ont été souvent réduites à leur plus simple expression.

Cela dit, l'approche du dialogue social n'a pas dit son dernier mot : non seulement est-elle encore bien présente dans les institutions de concertation des parties prenantes qui existent toujours, mais elle montre aujourd'hui toute sa pertinence avec la demande croissante des groupes sociaux à participer aux décisions qui les concernent. Pour cela, et parce que le point de vue des experts n'est pas le seul à devoir orienter les politiques, le dialogue social constitue une voie privilégiée pour relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.







## 2. LA RETRAITE ET LE DIALOGUE SOCIAL AU QUÉBEC : DES CONSTATS

En matière de retraite, le dialogue social ne semble pas a priori très présent au Québec. En effet, il n'existe aucun lieu de concertation autonome, permanent et disposant de ressources suffisantes, où les parties prenantes de la retraite peuvent se réunir pour nourrir l'action gouvernementale au sujet de la retraite.

Pourtant, d'importants enjeux socioéconomiques pressants commencent à poindre au Québec relativement à la question de la retraite. Parmi ces enjeux, mentionnons notamment :

- les transformations de la retraite ;
- la conciliation travail – retraite ;
- l'évolution des régimes complémentaires de retraite ;
- le rôle de l'épargne-retraite dans l'amélioration des conditions de vie des personnes retraitées ;
- les travailleuses et travailleurs expérimentés en contexte de pénurie/rareté de main d'œuvre ;
- la protection des rentes en cas de faillites d'entreprises ;
- la viabilité et la sécurité du revenu des personnes retraitées ;
- la représentation des personnes retraitées dans les lieux de décision ;
- les innovations institutionnelles en matière de retraite dans le monde ;
- l'âge de la retraite et pénibilité du travail ;
- les inégalités inter- et intra-générationnelles à la retraite ;
- Etc.

Voilà quelques-uns des enjeux qui, dans une société vieillissante comme le Québec, sont déjà au cœur de notre actualité. Sur la plupart d'entre eux, une approche concertée et impliquant toutes les parties prenantes de la retraite dans l'élaboration des politiques publiques permettrait vraisemblablement d'en accroître l'efficacité et la justesse.

Pour ce faire, le Québec ne part pas de rien : il existe des lieux où des éléments de dialogue social sont impliqués concernant la retraite. Nous les présentons très brièvement ici.





## 1) Les consultations publiques à l'Assemblée nationale

Lors des consultations publiques portant sur le contenu d'un projet de loi affectant la retraite et les personnes retraitées, les parties prenantes de la retraite peuvent se prononcer devant les membres de l'Assemblée nationale réunis en commissions. En se faisant entendre par les élus – si elles y sont invitées –, ces parties prenantes peuvent intervenir sur les dispositions des projets de loi et proposer des amendements ou des modifications.

Le tableau suivant mesure la présence de différents types d'intervenants à des commissions parlementaires pour deux lois importantes adoptées dans la décennie 2010 concernant la retraite, soit la Loi 15 sur la restructuration des régimes de retraite du secteur municipal, ainsi que la Loi sur la bonification du Régime de rentes du Québec.

**TABLEAU 1. TYPES D'INTERVENANTS AYANT ÉTÉ INVITÉS À DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RETRAITE**

	<b>Régimes de retraite du secteur municipal (2014)</b>	<b>Bonification du Régime des rentes du Québec (2017)</b>
Associations de travailleurs/ syndicats	12	5
Associations de retraités/aînés	4	3
Patronat/associations d'entreprises	9	3
Autre	3	8
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>19</b>

Source : Assemblée nationale, Commission des Finances publiques, Québec. 42<sup>e</sup> Législature, 1<sup>re</sup> session. Procès-verbaux des séances des 17, 18, 19 et 20 janvier 2017 : Rapport des consultations particulières et auditions publiques à l'égard du document intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle et du document de soutien Constats sur la retraite au Québec*.

Québec, Assemblée nationale, Commission de l'aménagement du territoire. 42<sup>e</sup> Législature, 1<sup>re</sup> session. Procès-verbaux des séances des 20, 21, 22, 25 et 26 août 2014 : *Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.



Notons ici que, malgré la présence des personnes retraitées dans les délibérations collectives, le poids de ces derniers apparaît somme toute plutôt marginal. Les modifications apportées aux régimes de retraite du secteur municipal, comme la suspension de l'indexation automatique des rentes, concernaient au premier chef les retraités alors que seulement quatre associations de retraités ou d'aînés ont été invitées sur un total de vingt-huit organisations pour les consultations sur ce projet de loi. Comme dans le cas des comités de retraite, la participation des personnes retraitées aux délibérations et aux décisions est ainsi très limitée.

## **2) Le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)**

Présenté dans l'encadré plus haut, le CCTM se penche aussi sur les questions des régimes de retraite, puisqu'aucun organisme consultatif voué spécifiquement à la question de la retraite n'existe au Québec. Le Comité a joué, et joue toujours, un rôle névralgique dans les discussions entourant la pérennité des régimes à prestations déterminées dans le secteur privé. Un sous-comité sur ces régimes a d'ailleurs été formé au sein de l'institution. Mentionnons que plusieurs règlements ou législations sur la méthode de financement de ces régimes sont issus du CCTM<sup>6</sup>.

Cependant, il faut noter qu'aucun représentant des personnes retraitées ou de groupes de jeunes n'est représenté officiellement dans ses comités. De plus, le CCTM n'a pas le mandat de se pencher sur d'autres composantes du système de retraite que les régimes d'employeurs, alors que les enjeux qui entourent la retraite s'étendent bien au-delà de ceux-ci.

## **3) La Tribune des retraités**

À l'initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), une Tribune des retraités a été mise sur pied au cours des dernières années. Cette instance a pour mandat d'être un lieu d'échanges informels où les associations représentant les retraités du secteur public peuvent s'exprimer sur divers enjeux liés aux régimes de retraite des secteurs publics et parapublics, notamment l'indexation des rentes et la représentativité des retraités au sein des comités de retraite.

Ce canal de communication était demandé depuis longtemps par les associations de personnes retraitées du secteur public québécois et semble apprécié par les deux parties qui bénéficient d'un lieu d'échange permanent. Si cette instance permet une meilleure communication entre les retraités concernés et le SCT, il ne s'agit pas d'un comité consultatif où les discussions pourraient se traduire par des demandes ou des négociations formelles.

---

<sup>6</sup> Lamoureux, F. (2018), « L'avenir des régimes de retraite au Québec et le dialogue social », Colloque de l'Observatoire de la retraite. Repéré à : [http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2018/09/1\\_Francois\\_Lamoureux.pdf](http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2018/09/1_Francois_Lamoureux.pdf)



#### 4) Les Tables régionales de concertation des aînés

Les Tables régionales de concertation des aînés ont été créées en 1999 et regroupent des représentants de l'ensemble des associations de personnes âgées de sa région. L'organisme regroupant et accompagnant ces Tables, la Conférence des Tables régionales de concertation (CTRCAQ), a notamment pour mandat de transmettre au ministre responsable des aînés l'information et les avis susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes du Québec.

Il s'agit ainsi d'un lieu facilement accessible pour les aînés, car il est présent dans toutes les régions du Québec, en plus de fournir au ministre des informations représentatives de leur réalité. Les dossiers traités par la CTRCAQ ont trait aux soins de fin de vie, aux Municipalités amies des aînés, aux CHSLD, au Programme Québec Ami des Aînés, à la Francophonie canadienne et à la maltraitance, aux abus et à l'isolement des aînés<sup>7</sup>.

Il s'agit de thèmes importants, mais la question du revenu et de la sécurité financière, tout aussi centrale pour l'amélioration des conditions de vie, est absente. De plus, la CTRCAQ ne dispose que de deux ressources humaines à temps plein, soit bien peu pour approfondir des débats de fond et se saisir d'enjeux complexes<sup>8</sup>.

\* \* \*

Ces lieux de discussion et de concertation comportent des éléments importants de dialogue social. Ils remplissent différents rôles, dont celui d'échanger des informations sur la retraite, parfois même d'établir des stratégies d'action et des solutions négociées en amont pour le gouvernement en matière de régimes de retraite. Ces lieux contribuent indéniablement à renforcer la concertation entre certaines parties prenantes, à définir et discuter des états de situation, ainsi qu'à faciliter certains compromis sociaux.

Le fait reste qu'ils sont fragmentaires et n'abordent pas la retraite comme un tout intégré à partir d'objectifs partagés. Les différentes facettes de la vie des personnes retraitées restent donc morcelées en fonction du mandat de chacun de ces lieux. De plus, ils ne réunissent pas toutes les parties prenantes de la retraite, actuelles et futures. Ainsi, la représentation des personnes retraitées et des groupes de jeunes est somme toute très variable.

---

<sup>7</sup> Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (2012), Grands dossiers. Repéré à : <https://conferencedestables.webnode.fr/communications/grands-dossiers-documentation/>

<sup>8</sup> Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec (2019), Rapport d'activités 2018-2019. Repéré à : <http://conferencedestables.org/contentFiles/files/rapports-activites/rapport-d-activites-2018-2019-officiel.pdf>





### 3. UNE PROPOSITION : LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES PARTENAIRES DE LA RETRAITE

Pour faire face aux nombreux enjeux associés à la retraite au cours des prochaines décennies, tirer avantage de l'expérience et de la contribution de toutes les parties prenantes de la retraite, et développer un plan d'ensemble qui intégrera plusieurs dimensions actuellement isolées, le temps est venu de doter le Québec d'une nouvelle institution consacrée spécifiquement au dialogue social et à la retraite.

L'Observatoire de la retraite propose ainsi d'entamer les travaux nécessaires en vue de la création d'un organisme public indépendant de consultation et d'étude, soit le Conseil des partenaires de la retraite. Cet organisme :

- sera composé d'une assemblée de membres représentatifs des parties prenantes de la retraite au Québec. Ces membres seront issus des syndicats, des regroupements de retraités et d'aînés, des employeurs, des groupes de jeunes, du milieu académique et des groupes sociaux ;
- aura pour mission de conseiller le ministre responsable ainsi que le gouvernement du Québec sur tout sujet lié à la retraite. Il aura aussi le mandat d'informer et de sensibiliser la société québécoise aux différents enjeux associés à la retraite ;
- présentera au gouvernement des avis sur les questions associées à la retraite, afin d'orienter ses interventions vers des solutions d'intérêt général ;
- documentera les différentes facettes de la retraite par des recherches et des consultations menées en partenariat avec divers intervenants et organismes ;
- diffusera ses recherches et analyses selon différentes modalités, dans le but d'accroître les compétences civiques des Québécoises et Québécois sur les enjeux de la retraite ;
- tiendra des activités de sensibilisation sur la retraite et ses différentes facettes, aussi bien auprès du grand public que d'audiences spécifiques ;
- interviendra lors des exercices de consultation publique sur la retraite, dans le but d'offrir aux législateurs des réflexions et des propositions issues d'un processus de concertation des parties prenantes ;
- coordonnera la rédaction et le suivi d'une politique nationale de la retraite au Québec, visant à intégrer de manière cohérente les différentes mesures et dispositions touchant la retraite.



Cette institution viendra, à plusieurs égards, compléter les missions de Retraite Québec, qui remplit plusieurs fonctions et demeure étroitement associé aux priorités du ministère des Finances<sup>9</sup>. Grâce à l'expertise développée par Retraite Québec, ainsi qu'aux données que cette institution collige depuis plusieurs années sur le système de retraite québécois, le Conseil des partenaires de la retraite pourra bénéficier d'un soutien institutionnel important. À l'inverse, Retraite Québec pourra s'appuyer sur le Conseil des partenaires pour orienter et développer ses propres travaux en commandant, par exemple, des avis et études sur l'une ou l'autre des dimensions de la retraite qui dépasse son domaine d'expertise.

Aux yeux de l'Observatoire de la retraite, le Conseil des partenaires de la retraite doit relever du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), dans la mesure où les missions et mandats du Conseil se rapprochent davantage de ceux de ce ministère. Évidemment, des mesures spécifiques seraient prises pour faciliter une étroite collaboration entre le Conseil et Retraite Québec, qui relève du ministère des Finances.

Enfin, le budget annuel de fonctionnement du Conseil ne devrait pas être élevé. Il devrait se situer quelque part entre celui du Conseil des aînés au moment de son abolition en 2010, soit un peu plus de 1 million de dollars, et celui du Conseil du statut de la femme pour l'année 2021-2022, soit un peu plus de 3 millions de dollars<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> Michaud-Beaudry, R., Hanin, F. et F. L'Italien (2021), « Le cinquième anniversaire de Retraite Québec : un retour sur la création de cette institution », *Bulletin de l'Observatoire de la retraite*, no. 49. Disponible en ligne : <https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-no-49.pdf>

<sup>10</sup> Voir le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du Conseil du statut de la femme. Repéré à : <https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-annuel-gestion-2021-2022.pdf>

## CONCLUSION

La proposition d'un Conseil des partenaires de la retraite est le fruit d'une réflexion collective de longue haleine, qui s'ancre dans une tradition de concertation et de poursuite de l'intérêt général. L'Observatoire de la retraite et ses partenaires discutent en effet depuis plusieurs années de la nécessité de développer le dialogue social sur la retraite, dans l'intérêt de toute la population québécoise. Des exemples internationaux ont été documentés<sup>11</sup>, en plus des expériences développées ici qui ont été décrites plus haut. Doter le Québec d'une institution publique concrétisant cette approche et qui aurait pour mission de conseiller le gouvernement sur les grands enjeux relatifs à la retraite est un geste stratégique.

De plus, cette proposition répond à l'une des priorités gouvernementales exprimées par l'un des plus importants ministères au Québec. En effet, dans son plan d'action 2018 – 2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux propose de « créer de nouveaux espaces de réflexion et de concertation entre les acteurs concernés par les défis que pose le vieillissement de la population<sup>12</sup> ». Il s'agit de l'une des cinq priorités identifiées par ce plan d'action.

Le Québec a donc besoin d'une institution publique ayant les moyens humains et financiers adéquats pour structurer le dialogue social sur la retraite, ainsi qu'informer la population, le gouvernement et le législateur sur les enjeux relatifs à cette question. Le Conseil des partenaires de la retraite viendra combler ce besoin.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Bulletins de la retraite

- no. 34. *La retraite et le dialogue social*  
<https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-No-34.pdf>
- no. 35. *La retraite et le dialogue social : le cas du Royaume-Uni*  
<https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-No-35.pdf>
- no. 39. *La retraite et le dialogue social : quels lieux de concertation pour les retraités ?*  
<https://observatoire-retraite.s3.ca-central-1.amazonaws.com/site/bulletins/Bulletin-no-39.pdf>

### La retraite en commun, de Riel Michaud-Beaudry

<https://www.pulaval.com/produit/la-retraite-au-quebec-fondements-enjeux-et-propositions>



<sup>11</sup> Voir les Bulletins de la retraite de l'Observatoire de la retraite consacrés à cette question. Ils ont été regroupés ici : <https://observatoireretraite.ca/retraite-et-dialogue-social>

<sup>12</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018), Plan d'action 2018-2023 - *Un Québec pour tous les âges*.

Repéré à : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/plan-d-action-2018-2023-un-quebec-pour-tous-les-ages/>



## À PROPOS DE L'OBSERVATOIRE DE LA RETRAITE



L'Observatoire de la retraite est une initiative de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), qui s'adresse aux organismes et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur l'institution de la retraite au Québec. L'Observatoire regroupe des partenaires de différents horizons qui ont le souci d'inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales et économiques qui sont structurantes pour le Québec.

Pour l'Observatoire, l'institution de la retraite concerne non seulement les personnes retraitées, mais aussi l'ensemble de la société québécoise. Les choix collectifs portant sur les institutions de la retraite ont d'importantes incidences en matière d'emploi, de logement, d'écologie, de santé, de solidarité sociale, mais aussi de gestion de l'épargne-retraite, d'amélioration des services publics et de développement social et économique. L'Observatoire souhaite contribuer à élargir les débats sur l'avenir de la retraite au Québec et ce, en développant des connaissances et en tenant des activités publiques sur les enjeux associés à cette institution.

[observatoireretraite.ca](http://observatoireretraite.ca)

## PARTENAIRES

